

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article9114>

Edvige mort et enterré mais bientôt ressuscité ?

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : vendredi 31 octobre 2008

Spyworld Actu

Le Conseil d'Etat a examiné ce matin un projet de décret annulant le fichier Edvige. Saisie en référé aujourd'hui, l'institution publique rendra sa décision demain, comme le veut la procédure d'urgence.

Officialisé le premier juillet dernier par la publication d'un décret au journal officiel, le fichier Edvige (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) est le fruit de la fusion des Renseignements généraux (RG) et de la Direction de la surveillance du territoire (DST) sous une seule et même entité. Vivement décrié, ce fichier peut contenir les informations personnelles de quasiment n'importe quel individu, telles que ses orientations sexuelles, ethniques et religieuses, ses coordonnées personnelles ou encore des informations sur sa santé, sans apporter, d'après la CNIL et un certain nombre d'associations, de garanties suffisantes.

Face au tollé provoqué par la mise en place de ce fichier, le ministère de l'intérieur l'avait rapidement gelé et avait indiqué que ce dernier ne serait tout compte fait pas utilisé. Les cinq associations qui ont saisi le Conseil d'Etat affirment quant à elle que la police continue à l'alimenter. Elles réclament donc qu'il soit officiellement abandonné par la publication d'un nouveau décret au journal officiel. Le juge des référés devrait donc rendre sa décision demain.

Quoi qu'il en soit, l'avenir d'Edvige est tout tracé puisqu'il renaîtra de ses cendres dans une version allégée, nommée Edvirsp (pour Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique), excluant les données relatives à la santé, à la vie sexuelle, aux orientations politiques et religieuses notamment, et prévoyant l'effacement des informations visant les mineurs au plus tard à leurs 21 ans. Les associations dénoncent l'opacité qui règne au sujet du transfert des données.

Post-scriptum :

<http://www.neteco.com/171328-fichie...>